RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vie publique
Au cœur du débat public

Stations de montagne : une activité trop axée sur le ski selon la Cour des comptes

Publié le 8 février 2024
3 minutes
Par : La Rédaction

Un rapport de la Cour des comptes a observé les politiques d'adaptation au changement climatique dans 42 stations de ski (Alpes, Pyrénées, Massif central et Jura). Alors qu'un changement de modèle touristique semble nécessaire face à la baisse de l'enneigement, une grande partie des investissements reste orientée vers la pratique du ski.

Avec **53,9 millions de journées-skieurs**, la **France** se situe au **deuxième rang mondial du tourisme de sports d'hiver**. Toutefois, face au réchauffement climatique, le secteur de la montagne va devoir faire évoluer son économie largement basée sur la pratique du ski pointe la Cour des comptes dans un rapport du 6 février 2024 sur les stations de sports d'hiver.

La Cour des comptes s'attache aux **actions mises en œuvre** et aux **capacités d'adaptation des communes** qui assurent en direct l'exploitation des remontées mécaniques, conformément à la loi dite "Montagne" de 1985 .

Un modèle économique en difficulté

Le rapport observe les effets de la **baisse progressive de l'enneigement liée au changement climatique** avec :

- un flux décroissant de touristes-skieurs ;
- un parc de logements de moins en moins adaptés (avec un risque de friches immobilières à terme) ;
- une fragilisation de l'équilibre économique des remontées mécaniques.

Sports d'hiver : une pratique minoritaire

Une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) parue en février 2024 souligne que la **pratique du ski** est très **minoritaire** (moins d'un Français sur dix part aux sports d'hiver) et qu'elle concerne un public particulier : des **amateurs de sports plutôt aisés, jeunes et urbains**.

La **planification écologique de l'État** pour le **secteur touristique en montagne** apparaît **peu opérationnelle** de l'avis des rapporteurs. Ils évoquent aussi les instances territoriales ou communales qui n'ont pas su orienter leur choix vers des alternatives à la pratique du ski.

Les **subventions publiques** comptent pour **25% du chiffre d'affaires annuel** réalisé par les **180 stations de ski** ayant un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros.

Les **politiques mises en place** restent "*prioritairement fondées*" sur la **production de neige artificielle** – option coûteuse et peu écologique car très consommatrice en eau – et, trop faiblement, vers le développement d'activités de diversification. Le rapport évoque "*un sentier de **dépendance au ski***" limitant les possibilités de développement d'un tourisme "*quatre saisons*".

Le rapport évoque également des **niveaux de vulnérabilité inégaux** face à la baisse de l'enneigement avec quelques stations, disposant d'une surface financière importante, qui pourront mieux y résister. Mais, d'ores et déjà, de nombreuses stations ne sont plus en capacité d'atteindre l'équilibre d'exploitation observent les rapporteurs.

Un appel à un changement de mode de gouvernance

Les rapporteurs recommandent d'**orienter davantage l'aide publique** vers une **diversification des activités de tourisme**.

La Cour préconise par ailleurs une **série de mesures** parmi lesquelles :

- l'installation d'un observatoire national regroupant toutes les données de vulnérabilité en montagne ;
- la meilleure prise en compte des prospectives climatiques pour les autorisations de prélèvements d'eau servant à la production de neige ;
- un soutien public à l'investissement dans les stations conditionné au contenu du plan d'adaptation au changement climatique ;
- une gouvernance élargie au-delà des seules communes, associant acteurs privés et publics ;
- le renforcement des investissements par un mécanisme de solidarité financière entre les stations afin de démanteler les installations obsolètes et d'éviter le développement de friches immobilières.